

Je sais que les augmentations des tarifs postaux sont considérables, mais le sont-elles à ce point?

J'ai vu dernièrement un rapport financier relatif aux services de presse de la Southam. Il indique que les propriétaires du journal ont accru leurs revenus pendant les neuf premiers mois de l'année, d'environ 15 p. 100. Il faut s'intéresser davantage aux publications, les quotidiens mis à part, qui peuvent avoir besoin d'aide et elles sont peut-être nombreuses. Je songe en particulier aux publications comme la *Canadian Church Press* et les hebdomadaires et quotidiens qui comptent entièrement ou presque sur les abonnements pour leur tirage et pour leurs recettes publicitaires. Le revenu de ces publications ne saurait égaler, toutes proportions gardées, ceux des gros quotidiens.

D'autres doivent aussi être mentionnés en ce moment et je songe notamment aux membres de la Canadian Direct Mail Association. Ils sont nombreux, à la Chambre et ailleurs, je le sais, ceux qui considèrent la réclame sans adresse envoyée par la poste, comme un fléau qu'il faudrait interdire. Ceux qui sont de cet avis ne s'intéressent pas au sort réservé à la publicité sans adresse envoyée par la poste. Ce n'est pas là la question. Quel que soit notre degré de sympathie pour les griefs de cet organisme, n'oublions pas que ses membres font partie d'une entreprise canadienne légitime et qu'ils ont droit à la même considération que tout autre Canadien ou tout autre groupe de Canadiens. Il y a dans cette association des Canadiens qui ont des droits acquis dans le service postal de leur pays. En toute équité, il faudrait leur permettre de se faire entendre.

Rien dans la constitution ou dans la loi électorale du Canada ne fait un dieu du ministre des Postes, ou de n'importe quel autre membre du cabinet. Il doit répondre de ses actions au peuple qui lui a confié la tâche d'assurer un service postal au moyen de ses deniers, et il devrait avoir un sens des responsabilités assez aigu pour écouter les plaintes avant d'imposer une modification radicale du service des postes. Je ne vois pas qu'on puisse refuser d'entendre la défense, à moins qu'en hauts lieux on craigne de le faire. L'étude des changements proposés dans le bill, comme l'a suggéré mon collègue d'Hillsborough, devrait être une sorte de justice minimum que le cabinet et le ministre des Postes devraient nous accorder. Après tout, le ministre des Postes est un fonctionnaire. Tout ce qu'il fait, il le fait avec l'autorisation et dans l'intérêt du public qui lui a confié le poste qu'il occupe.

[M. McCutcheon.]

On comprendrait mieux les actes du ministre s'il dirigeait une entreprise privée. Alors il pourrait faire les changements arbitraires qui lui sembleraient être dans l'intérêt de la société et des actionnaires. Mais, en l'occurrence, le ministre joue au Tout-Puissant. De fait, il dit: «Je sais ce qui est bon pour vous; taisez-vous et acceptez-le». C'est une attitude bien arrogante et autocratique pour un gouvernement qui ne passe pas pour être très sensible aux droits individuels des Canadiens.

• (5.30 p.m.)

Comparez ces dispositions avec la façon dont le Royaume-Uni a récemment envisagé le remaniement du ministère des Postes. La loi prévoit un conseil national des usagers où sont représentés tous ceux qui utilisent les Postes britanniques. Ce conseil fera des instances à propos des services, examinera les plaintes des usagers et sera consulté sur les droits et les taux. Par conséquent, l'organisme a des fonctions plus que nominales; il aura vraiment un caractère consultatif et une activité effective. Le ministre désignera le président et les membres du Conseil et il sera personnellement responsable de l'orientation de la politique. Cette façon d'envisager la question diffère entièrement de ce que nous voyons au Canada, où, en fait, le gouvernement déclare: «Voici l'arrangement; quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a.»

En fait le ministre adopte une ligne de conduite qui, selon moi, pourrait imposer le silence aux voix que notre pays a le plus besoin d'entendre. Ce sont les voix avec lesquelles tous les Canadiens ne sont pas d'accord. Ce sont les voix de la dissidence, les voix qui expriment des points de vue divergents. Ces voix représentent les opinions minoritaires, se font les interprètes de nombreux secteurs de notre société qu'il faudra un jour réconcilier si nous devons demeurer un peuple fort et uni. De telles voix sont la voix même de la démocratie.

Elles se font entendre dans bien des publications qui se trouvent parmi les plus fortement touchées par les changements projetés dans les services et les tarifs postaux. De telles propositions menacent d'en faire disparaître certaines. Il faut permettre à leurs porte-parole de présenter leurs demandes franchement et ouvertement avant de prendre des mesures qui les supprimeront pour toujours. Je pense au cas que je vous ai déjà cité—au cas du journal français *Le Devoir* et à la voix claire mais parfois discordante de son rédacteur, Claude Ryan. Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire une telle